

**Rapport de la minorité de la commission du Conseil communal  
d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR18.14PR**

**concernant**

**une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 450'000.-  
au crédit d'investissement de CHF 1'670'000.- accordé dans le cadre du  
préavis PR13.21PR concernant le plan d'aménagement de la fermeture  
définitive de la Place Pestalozzi au trafic individuel motorisé et de sa  
mesure d'accompagnement : « une zone 30 km/h dans le quartier  
Valentin-Jordils »**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 20 août 2018.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Hélène PERCEVAL, Emilienne WAGNIERE remplaçant Roland VILLARD, Jean-François CAND, François GILLET, Brian OOSTERHOFF, Bart WIND et du soussigné, désigne rapporteur de la minorité.

La délégation municipale était composée de Mme Valérie JAGGI WEPF, Municipale, Mme Vesna STANKOVIC, responsable de la filière Mobilité et de M. Pascal PITTET, chef du Service de la sécurité. Nous les remercions pour leur présence ainsi que les informations et renseignements fournis à la commission.

La fermeture de la Place Pestalozzi au trafic automobile ainsi que les mesures d'accompagnement dans le quartier Valentins-Jordils sont très satisfaisantes. Elles confèrent au centre-ville un caractère plus convivial et améliorent la tranquillité des usagers et habitants. Ces mesures répondent adéquatement aux motions déposées en 2003 et 2007 par les conseillers Cédric PILLONEL et Sylvain PITTET.

Si nous tenons pour importantes la sécurité et la tranquillité des habitants et usagers du cœur historique d'Yverdon, l'installation de plusieurs bornes amovibles antiterroristes dans le centre-ville paraît être une mesure exagérée, inadéquate et trop coûteuse.

L'amélioration de la signalétique, actuellement peu visible, ainsi que la présence plus marquée de la police de proximité dans le centre historique devrait suffire à dissuader les quelques automobilistes indisciplinés.

Dans un proche futur, certains trottoirs pourraient également être supprimés, afin de rendre au secteur un aspect plus piétonnier.

A ce jour, selon la Municipale du Service de sécurité publique, aucune directive cantonale n'impose l'installation de bornes antiterroristes, l'appréciation du danger est du ressort des autorités municipales en fonction du contexte international et régional.

Aucune donnée statistique des plaintes concernant la circulation au centre-ville n'existe. La liste des amendes pour infraction routière au centre-ville pour l'année 2017, demandée, n'a pas été fournie.

Le coût des bornes escamotables antiterroristes, leur entretien, les ennuis en cas de panne, les risques d'accident en cas de montée intempestive du plot au passage d'un véhicule (30 accidents à Genève en 2017) paraissent bien chers payés et compliqués pour un bénéfice somme toute réduit.

La gestion des bornes est en outre rendue difficile en raison du grand nombre d'ayants droit qui seraient susceptibles et/ou autorisés à pénétrer au centre-ville. En cas d'incompréhension entre le conducteur et la personne gérant les bornes à distance via un interphone et une caméra, cette dernière devra se déplacer sur les lieux pour vérifier le bienfondé de la demande d'accès.

Le dispositif composé de 5 bornes antiterroristes ne donne qu'une illusion de sécurité tout en accréditant l'idée peu rationnelle d'un risque concret imminent d'attentat. D'une part, parce que le dispositif sera incomplet avec la possibilité de passer par la rue de l'Ancienne Poste ou la Ruelle du Collège, d'autre part parce qu'en cas de menace avérée, le dispositif devra sans doute être complété par des mesures traditionnelles plus sûres comme des plots en béton ou des véhicules lourds positionnés en travers. Pour rappel, les crash-tests montrent que ces bornes résistent tout au plus à un camion lancé à une vitesse d'environ 50 km/h.

Anticiper des actes terroristes dans un modeste chef-lieu régional de 30'000 habitants, alors que ceux-ci concernent les grandes métropoles de pays impliqués dans des conflits et ayant un passé colonial, est une mesure exagérée.

Certes, le risque zéro n'existe pas. En 2001, un homme déguisé en policier, avait fait feu sur les membres du Parlement du canton de Zoug, tuant 15 députés et conseillers.

Le dispositif envisagé accroît aussi les risques pour les nombreux établissements et sites sensibles, comme les terrasses de la rue de la Plaine ou le marché sur la Promenade Auguste Fallet, situés en dehors du périmètre protégé.

Si le nombre d'attentats à la voiture-bélier est en hausse ces dernières années, les armes à feu restent de loin le mode opératoire le plus meurtrier. Les attaques à l'arme blanche qui déjouent les protections offertes par les bornes antiterroristes sont devenues récemment un mode opératoire tristement fréquent dans les opérations terroristes à faible coût logistique.

Les programmes de prévention de la violence implémentés dans les écoles et centres de formation permettent d'endiguer les comportements violents à la source. Ils mériteraient plus de soutien.

La lutte contre la précarité qui pousse les miséreux à la révolte et aux pires excès permet de mieux juguler les comportements violents.

En ville d'Yverdon-les-Bains, la sécurité des citoyens serait concrètement mieux améliorée en corrigeant les lacunes des réseaux piéton et cycliste. Par exemple, avec un peu plus de CHF 10'000.-, on crée ou corrige un passage pour piéton.

**Conclusions :**

L'installation de 5 bornes escamotables antiterroristes au centre-ville est une mesure exagérée, inadéquate et trop coûteuse. Ces bornes donnent l'illusion de la sécurité tout en altérant la qualité de vie et convivialité du centre historique.

**La commission par 2 voix contre 5 vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de refuser les 3 articles du préavis.**

Emilienne WAGNIERE



Christian GIROUD



Rapporteur de minorité

Yverdon-les-Bains, le 6 septembre 2018